



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 06 JUILLET 2009 – 20h30 – Salle des fêtes de Gariès

### **Etaient présents :**

Alain FALGAYRAS. Serge PERRAULT. Fabienne BARAVALLE. Nicole JOUGLAR. Jean-Luc DEPRINCE. Christian MAILFERT. Alain CARRERE. Philippe NINU. Jacques ESCARNOT. Jean-Luc ISSANCHOU. Delphine CORNE. Gérard FAURE. Francis SEGAUD. Francis DUILHE. Gérard LATAPIE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Henri SOULIES. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Rémy THAU. Michel BAQUE. Jean-Claude SUNE. Maurice RAMIREZ. René THAU. Bertrand THIBOUT. Jean-Louis COUREAU. Francis GARRIGUES. Yves MEILHAN. Marie-Rose FALGAYRAS. Jean-Claude BOSC. Emilien ROUCOLLE. Christian BERTHET. Claude BUSSO. André AUZERIC. Séverin BEAUDONNET. Serge FORLAY. René GIAVARINI. Yves NEGRE. Pierrette GALLINA.

### **Etaient excusés :**

Claude LAPORTE. Alain GAUSSENS. Maurice SEIGNERON. Frédéric DELAHAYE. Marcel GASQUET. Christian CONSTANTIN. Jean RIEUNEAU. Patrick PRADINES. Julien-Pierre LAPORTE. Michel BORGOLOTTO.

### **Avait donné procuration**

### **Participaient également :**

Madame Karine Boue, Trésorière.  
Monsieur Alex Avensac, Contrôleur CCLTG.  
Madame Isabelle Pontac, Comptable CCLTG.  
Madame Jackie Barrau, Comptable CCLTG;  
Madame Sandrine Champié, Agent de Développement Local CCLTG.  
Madame Isabelle Prête, Secrétaire CCLTG.

### **Ordre du jour :**

- ◆ Intervention de Mme Joëlle BADOCH, Responsable du Pôle de Développement Social Beaumont – Lavit.
- ◆ Avenant OPAH de Revitalisation Rurale de la Lomagne Tarn et Garonnaise.
- ◆ Décision modificative n°1.
- ◆ Synthèse des projets des différentes commissions.
- ◆ Questions diverses.



Monsieur Francis GARRIGUES ouvre la séance en remerciant Monsieur Philippe TONIN pour l'accueil qui est réservé à l'ensemble du Conseil Communautaire.

Monsieur Philippe TONIN fait part de sa satisfaction de nous recevoir dans cette salle des fêtes.

Monsieur Odé Guirbal a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<b>Intervention de Madame Joëlle BADOCH, Pôle de Développement Social Beaumont-Lavit</b>	<p>Monsieur le Président donne la parole à Madame Joëlle BADOCH, Responsable du Pôle de Développement Social Beaumont-Lavit.</p> <p>Madame Joëlle BADOCH présente les différents services du Pôle de Développement Social en présence des assistantes sociales du secteur canton de Beaumont et de Lavit : Mesdames Agnès GASC, Coralie AUDEGUY et Laure LAMELOISE (voir document distribué).</p>
<b>Synthèse des projets des différentes commissions :</b>  <b>COMPETENCE ECONOMIE :</b>  <b>ZA de Bordevieille</b>	<p>Monsieur le Président présente sur vidéo-projecteur les propositions des différentes commissions (voir document envoyé) préalablement exposées lors de la commission Finances et Personnel du 23 juin 09.</p>
	<b>REMARQUES</b>
	<b>DELIBERATION : Acquisition d'un terrain par le SMEEOM sur la ZA de Bordevieille pour implanter un bâtiment destiné à stocker le matériel</b>
	<b>VOTE : UNANIMITE</b>
<b>ZA Bordevieille et Coutré</b>	<b>DELIBERATION : Autoriser le Président à honorer toutes les opérations de régularisation sur le budget principal (tant en recettes qu'en dépenses)</b>
	<b>REMARQUES</b>
	<p>Mr DEPRINCE demande si d'autres investissements sont programmés sur la ZA de Bordevieille.</p>
	<p>Monsieur le Président précise que les opérations d'investissement initialement définies dans le projet ont été réalisées.</p>
	<b>VOTE : UNANIMITE</b>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<b>Projet de zone d'activité à Mansonville :</b>	<p>Le cabinet d'étude Atelier URBAIN chargé de réaliser les études préalables (études de faisabilité et d'opportunité) sur la ZA de Mansonville devrait présenter les premiers résultats de l'étude vers juillet – août 2009.</p>
	<b>REMARQUES</b>
	<p>Monsieur ISSANCHOU demande si la réalisation de cette étude est justifiée compte tenu du coût et du positionnement géographique stratégique de la zone d'activité de Mansonville.</p> <p>Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes est obligée de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité afin d'obtenir des subventions du Département (ADE 82 : Agence de Développement Economique) et de la Région (MPE : Midi-Pyrénées Expansion).</p>
<b>ZA Bordevieille : hôtel d'entreprises / Espace emploi</b>	<p>L'ADE 82 réalise une étude d'opportunité globale sur l'offre d'accompagnement aux créateurs d'entreprise sur le département. La Communauté de Communes doit attendre les résultats de cette étude avant d'engager l'étude de faisabilité (juridique et technico financière) concernant la création de l'hôtel d'entreprises et espace emploi.</p> <p>Cette étude abordera les modalités de réalisation et d'exploitation du projet d'immobilier d'entreprises.</p> <p>Monsieur le Président précise qu'il doit rencontrer prochainement Mr EMPOCIELLO, Président de l'ADE 82 afin d'accélérer le rendu de l'étude d'opportunité départementale.</p>
	<b>REMARQUES</b>
	<p>Madame Delphine CORNE, déléguée commune de Castéra-Bouzet, s'inquiète de l'éloignement du Point Information Jeunesse pour les jeunes sans moyens de locomotion. A ce jour le PIJ est situé à la Maison Fermat.</p> <p>Madame Fabienne BARAVALLE, déléguée commune de Beaumont précise que l'Espace Formation permettra de regrouper sur un même lieu les structures d'information et de conseils destinées aux demandeurs d'emploi et entreprises du territoire. Ces services seront mutualisés.</p> <p>Monsieur le Président rajoute que l'implantation d'un hôtel d'entreprises représente une opportunité pour les jeunes entrepreneurs.</p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p><b>ORCA (Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat)</b></p>	<p><u>Juillet 2009 : Bourse des locaux vacants</u> La CCI (Chambre du Commerce et de l'Industrie) procède au recensement des locaux commerciaux vacants sur l'ensemble des 32 communes afin de les qualifier et de les promouvoir. Objectif : lutter contre les ruptures commerciales en favorisant la remise en état des locaux vacants.</p> <p><u>Sept. 2009 : Carte de fidélité collective à puce</u> Une campagne de communication sera organisée du 2 au 8 octobre 2009 lors de la Semaine commerciale. Cette carte permettra au client de cumuler des euros dans les commerces adhérents pour les dépenser dans les commerces du centre ville de Beaumont et Lavit.</p> <p><u>28 sept. 2009 : Educ'Tour commerçants / professionnel tourisme / professionnel santé</u> Un bus sera mis à disposition de ces personnes afin d'organiser des visites touristiques sur les communes du canton de Beaumont et Lavit. L'objectif est de créer une synergie entre les différents acteurs économiques locaux pour améliorer l'attractivité du centre ville commercial à destination d'une clientèle d'étape ou de séjour.</p>
	<b>REMARQUE</b>
	<p>Mr ISSANCHOU, Maire de Belbèse s'étonne de la mise en place de cette opération et de son utilité.</p> <p>Monsieur le Président précise que cette initiative fonctionne dans d'autres structures avec succès. Ces professionnels prescripteurs et ambassadeurs du territoire pourront découvrir la Lomagne.</p>
	<p><u>Aides à la modernisation des points de vente :</u> Le Président précise qu'un règlement d'attribution des aides à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales a été présenté et validé par l'ensemble des partenaires. Ce règlement fixe les modalités d'attribution des aides individuelles qui peuvent être allouées aux entreprises commerciales et artisanales. Les dépenses éligibles relèvent de 3 postes principaux : - rénovation de vitrines, - dépenses d'investissement à la modernisation des entreprises et des locaux d'activité, - équipements destinés à la sécurité des entreprises.</p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
	<p>Le montant de l'aide est compris entre 20 % et 35 %.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si le bénéficiaire s'entoure de conseil en aménagement de point de vente : 35 % de l'investissement éligible HT</li> <li>- Dans le cas contraire : 20 % de l'investissement éligible HT.</li> </ul> <p>Le montant des dépenses subventionnables doit être de 2 500 €HT au minimum et 50 000 € HT au maximum.</p> <p>Concernant l'ensemble du programme lié à la modernisation des points de vente, celui-ci a été évalué à 60 000 € pour la phase 1. La Communauté de Communes a obtenu des arrêtés attributifs de l'Etat (FISAC), du CR, du CG représentant chacun 13,33 % de ce programme soit 8000 €. L'enveloppe globale prévisionnelle est donc de 24 000 €. Les 60 % (soit 36 000 €) restant à la charge des professionnels.</p> <p>Les partenaires du Comité de Pilotage ont reçu préalablement les <b>2 dossiers</b> de demandes de subvention et ont émis un avis favorable avant le Comité de Pilotage du 7 juillet 09 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Grain de Beauté (cabinet esthétique), Mme Sandy TAYAC-GASC à Beaumont de Lomagne</b> : coût investissements : 18 696 € HT x 20 % = 3736,70 € d'aide ORCA.</li> <li>- <b>Pompes Funèbres Mme Sylvie GIRARD (magasin funéraire) à Beaumont de Lomagne</b> : coût investissements : 4014,20 €HT x 20% = 802,84 € d'aide ORCA.</li> </ul> <p>Monsieur le Président propose de donner un avis favorable à ces dossiers et d'accorder les aides pour les montants proposés sous réserve de la validation officielle en Comité de Pilotage du 7 juillet 2009</p> <p style="text-align: center;"><b>VOTE : UNANIMITE</b></p>
<b>COMPETENCE VOIRIE</b>	<p>Les agents auront terminé de passer l'épaveuse et le fauchage aux environs du 15 juillet 2009 sur le canton de Beaumont et vers la fin du mois de juillet sur le canton de Lavit.</p> <p style="text-align: center;"><b>REMARQUE</b></p> <p>Monsieur GIAVARINI, Maire de Sérignac pose le problème des herbes qui occultent les panneaux signalétiques (routiers, SNCF, gîtes ruraux). Il souhaiterait qu'une 3<sup>ème</sup> passe intervienne à cet effet.</p> <p>Monsieur le Président prend note et assure que la question sera étudiée.</p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<b>SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif</b>	<p>Le Conseil Municipal de Sérignac s'est prononcé favorablement pour réaliser le schéma d'assainissement. Les élus de Gariès souhaitent obtenir des renseignements complémentaires. Monsieur le Président annonce que la commission des attributions de compensation se réunira courant octobre 2009. Le Conseil Communautaire devra également se prononcer sur le mode de fonctionnement pour réaliser le contrôle des assainissements autonomes : soit le confier à une société ou embaucher un technicien.</p>
	<b>REMARQUE</b>
	<p>Monsieur ISSANCHOU souhaite savoir à quelle période la mise aux normes de l'existant doit être effectuée.  Monsieur le Président précise que les travaux de mises aux normes doivent être réalisées avant le prochaine contrôle.</p>
<b>OPAH RR (Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale) : Avenant à la Convention d'Opération</b>	<b>EXPOSE</b>
	<p>Après 7 mois d'animation (nov. 08 – mai 09), le bilan intermédiaire est positif : 217 propriétaires informés dont 55 propriétaires bailleurs et 162 propriétaires occupants. Le Comité technique de suivi du 16 juin 09 a fait le point sur l'état avancement de la consommation des dotations (ANAH, Midi Habitat Accession et CCLTG). Il propose de faire évoluer la convention concernant les modalités d'aides aux propriétaires occupant en insalubrité. Le bureau d'études Issot-Riera a mis en évidence que les modalités d'aides aux PO en insalubrité sont très importantes et ne sont pas utilisées au maximum :  <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ propose de modifier les modalités d'attribution de la collectivité afin d'éviter l'écrêtement de certaines aides</li> <li>↳ propose de supprimer l'aide de la collectivité de 10% attribuée initialement à ces propriétaires et de reporter les crédits prévus pour 3 ans et non encore consommés, à savoir 16 000 €, sur les dossiers PB.</li> <li>↳ en créant une prime de 1 000 € par logement locatif traitant d'insalubrité ou d'indécence.</li> </ul> <p>Le budget de 16 000 € correspondrait ainsi à 16 primes de 1000 €, les objectifs en PB insalubrité et indignes étant sur les 3 ans étant de 15 logements. Cette décision est issue des propositions discutées lors du Comité technique de suivi du 16 juin et de la Commission Habitat-voirie du 18 juin 09.</p> </p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p><b>OPAH RR (Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale) : Avenant à la Convention d'Opération</b></p>	<p><b>DELIBERATION :</b></p> <p>Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider ces modalités de transfert d'aides vers les PB en insalubrité et de les inscrire dans l'avenant n°1 à la Convention d'Opération prochainement signé par les partenaires.</p> <p><b>VOTE : UNANIMITE</b></p>
<p><b>HAUT DEBIT (Internet haut débit et téléphonie) 10 communes</b></p>	<p>Monsieur GIAVARINI, Maire de Sérignac exprime sa satisfaction pour le bon fonctionnement du réseau Internet. Mais la téléphonie illimitée reste à optimiser.</p> <p>Madame Sandrine CHAMPIE intervient pour préciser que la société PLENITUDE SERVICE (Mr VANDERBLACHE), partenaire de XILAND proposera des offres privilèges aux abonnés.</p> <p>A ce jour, 120 abonnés sur 450 abonnés potentiels sont connectés au réseau et satisfait de la qualité du service.</p> <p>Pour les habitations isolées qui ne sont ni couvertes par notre réseau ni par l'offre d'opérateurs, il existe des choix multiples d'offres satellites dont le choix appartient à chacun comportant de nombreuses restrictions techniques. Les offres sont disponibles à la Communauté de Communes.</p>
<p><b>DIVERSES DELIBERATIONS</b></p>	<p>Modification du temps de travail de la femme de ménage ½ heure/jour supplémentaire compte tenu de l'agrandissement des locaux administratifs.</p> <p><b>VOTE : UNANIMITE</b></p> <p>Décision modificative n°1 : amortissement des études non suivies de réalisation</p> <p><b>VOTE : UNANIMITE</b></p>
<p><b>PETITE ENFANCE</b></p>	<p>Le Comité de Pilotage et la Commission Affaires Sociales souhaitent que trois élus de la Communauté de Communes intègrent le Conseil d'Administration de l'Association « Les P'tits Loups » car la Communauté de Communes participe à hauteur de 116 871 €.</p>
<p><b>ASSOCIATION LYRE BEAUMONTOISE (Ecole de Musique)</b></p>	<p>La Communauté de Communes attend les résultats de l'étude réalisée par l'ADDA82 concernant la prise de compétence de l'Ecole de Musique par la Communauté de Communes.</p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
<p><b>Questions diverses</b></p>	<p>Monsieur GIAVARINI exprime son mécontentement envers un employé de la Communauté de Communes qui n'effectue pas son travail correctement.</p> <p>Monsieur le Président répond que globalement tous les travaux sur la voirie sont correctement réalisés et dans les délais.</p>
	<p>Monsieur René THAU souhaite savoir si les communes peuvent obtenir une subvention pour l'élaboration de la carte communale.</p> <p>Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes ne peut pas accorder de subvention car nous n'avons pas la compétence. Aucune aide ne peut être également attribuée par l'intermédiaire du Contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne.</p>
	<p>Monsieur René THAU dénonce la circulation des camions des entreprises de compost de Maumusson et du Castéron qui détériorent la voirie.</p> <p>Monsieur le Président a interpellé Mr PETIT du Conseil Général afin de trouver rapidement une solution pour dévier ces camions.</p>
	<p>Monsieur Deprince intervient pour demander une réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées comme les textes le prévoient. La commune de Beaumont demande la reversion d'une compensation.</p> <p>Il explique que les bases de la taxe professionnelle de Beaumont ont progressé substantiellement jusqu'à aujourd'hui.</p> <p>Il réitère sa demande de rendez-vous auprès du Président.</p> <p>Monsieur le Président répond que la commission locale d'évaluation des charges transférées se réunira courant octobre pour le schéma d'assainissement. La demande de la commune de Beaumont pourrait être inscrite à l'ordre du jour.</p> <p>Monsieur le Président clarifie la situation : Depuis son arrivée à la présidence de la Communauté de Commune (en 2001), une gestion équitable des finances de la Communauté a été réalisée. Les soucis financiers de la commune de Beaumont ont toujours été pris en compte.</p>

ORDRE DU JOUR	EXPOSE
	<p>Monsieur le Président annonce que des changements importants vont intervenir dans les mois à venir : notamment la suppression de la taxe professionnelle.</p> <p>Une rencontre avec une intervenante de Mairie-Conseil portant sur les financements futurs des Communauté de Communes est prévue.</p> <p>Aujourd'hui il, est prudent de ne pas modifier les attributions de compensation. En effet, le coefficient d'intégration fiscale alors diminuerait ; ce qui entraînerait une baisse de la principale ressource de la Communauté de Communes : la DGF.</p> <p>Divers délégués interviennent :</p> <p>Monsieur ISSANCHOU souhaite que chacun puisse donner son opinion et s'exprimer librement.</p> <p>Monsieur BERTHET précise que les résultats de la Communauté de Communes reposent sur une participation collective des communes adhérentes.</p> <p>Monsieur Jean-Louis DUPONT regrette que Monsieur DEPRINCE n'ait pas abordé cette question lors de la précédente Commission Finances et Personnel.</p> <p>Monsieur le Président conclut le débat en annonçant à Monsieur DEPRINCE qu'il sera prochainement reçu à la Communauté de Communes en présence de ses Vices Présidents.</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est clôturée à 22h45.

Monsieur le Président propose de prendre le verre de l'amitié offert par la commune de Gariès.